

8.2.1 Spécifications par abonnement

On peut se procurer les spécifications et normes militaires et fédérales, y compris les listes de produits homologués, par un abonnement donnant lieu à des envois automatiques par la poste.

Les abonnements sont acceptés suivant la classification fédérale des approvisionnements: classe unique ou quantités choisies par l'abonné. On peut déterminer les classes applicables en se reportant à la liste des groupes et classes d'approvisionnement fédéraux (*Federal Supply Groups and Classes, Cataloging Handbook H2-1*), disponible gratuitement à l'adresse suivante:

The Director
Navy Publications and Printing Service
Office
700 Robbins Avenue
Philadelphia, PA 19111

Le système fédéral de classification des approvisionnements sert de base aux systèmes de gestion des stocks et de l'approvisionnement utilisés par toutes les agences du gouvernement américain.

8.2.2 Marchés principaux/spécifications

Les sociétés canadiennes à qui les agences militaires américaines envoient des demandes, notamment par l'intermédiaire de la CCC, découvriront habituellement que les « MILSPECS » concernant les composantes, le matériel, les essais, l'emballage, l'emballage, etc., ainsi que les normes fédérales n'accompagnent pas les documents de soumission. Il faut se conformer à la marche à suivre ci-dessus pour se procurer toutes les spécifications et normes non classifiées. Pour recevoir les spécifications et documents de soumission classifiés, il faut les demander par écrit à la CCC, en indiquant le numéro de la demande, le nom de l'agence américaine qui l'a émise, la date de clôture de l'appel d'offres et, si on les connaît, le nom et le numéro de téléphone de l'agent américain de négociation des marchés.

Notons que le cahier des charges, les dessins, etc., ne peuvent être obtenus qu'auprès de l'agence ayant envoyé la demande. Normalement, les nom, adresse et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer, au bureau de l'agence, figurent sur les documents de soumission.

8.2.3 Sous-traitance/spécifications

C'est normalement le principal adjudicataire américain qui fournit les dessins, spécifications et autres données techniques non classifiées nécessaires à l'exécution du travail. Il est possible d'obtenir les spécifications standard en suivant les directives données au paragraphe 8.1.

Une compagnie canadienne qui désire obtenir du matériel classifié d'un entrepreneur américain de défense doit demander l'aide de la CCC qui prendra les dispositions nécessaires.

8.3 Assurance de la qualité

La production de matériel de défense conforme aux normes militaires de qualité est un élément essentiel des achats militaires. Il existe entre le Canada et les États-Unis un accord intergouvernemental selon lequel l'assurance de la qualité des services et du matériel militaires (y compris, s'il y a lieu, les matières premières, les composantes et les assemblages intermédiaires) est donnée sur demande. Cet accord est basé sur les accords de l'OTAN en vertu desquels la nation hôte doit fournir l'assurance de la qualité sur une base de réciprocité et sans frais.

8.3.1 Mode d'application

Aux termes de cet accord, le ministère canadien de la Défense nationale (MDN) doit, à la demande du département de la Défense des É.-U. (DoD) ou d'autres agences militaires américaines, par l'intermédiaire des SACDEU à Ottawa, prendre des dispositions pour que le personnel du MDN procède au contrôle de la qualité au nom du gouvernement des É.-U., pour les contrats passés, soit avec la CCC, soit directement avec les fournisseurs, et pour les sous-contrats passés au Canada par les entrepreneurs américains de défense. Les services de contrôle gouvernemental de la qualité du MDN sont fournis gratuitement aux agences d'approvisionnement américaines.

En outre, le MDN ou toute agence américaine d'achats militaires peut, dans les cas appropriés ou exceptionnels, confier à ses propres représentants la responsabilité du contrôle gouvernemental de la qualité dans l'autre pays.

Au Canada, cette fonction relève du Directeur général — Assurance de la qualité du MDN. Pour obtenir des renseignements complets ou des conseils sur les exigences militaires d'un système de contrôle de la qualité et (ou) d'inspection d'un entrepreneur, s'adresser au Directeur général — Assurance de la qualité du MDN.

8.4 Homologation des produits aux États-Unis et listes américaines des produits homologués

L'homologation consiste à tester des produits au préalable, pour vérifier s'ils sont conformes à une spécification et ce, indépendamment de tout achat. Avant l'octroi d'un marché, seul un faible pourcentage de produits doit être homologué. L'homologation s'applique uniquement dans les cas suivants:

- a) le temps consacré à l'essai du produit, après l'octroi du marché, retarderait inutilement la livraison des marchandises achetées;
- b) des essais répétés coûteraient trop cher;
- c) les essais exigent des appareils coûteux ou complexes, difficiles à obtenir;
- d) il faut s'assurer que le produit convient à l'usage prévu avant d'octroyer le marché;